

**AVIS DE RECRUTEMENT
D'ADJOINTS DE SECURITE
DE LA POLICE NATIONALE**

SESSION 2019

La Police Nationale recrute 6 adjoints de sécurité pour servir à Saint-Martin.

Date de clôture des inscriptions : 1^{er} février 2019

Date des épreuves de pré admissibilité : 21 février 2019

- Aucun diplôme n'est exigé
- être âgés de 18 à moins de 30 ans à la date de la 1ère épreuve

Le dossier d'inscription et tout renseignement complémentaire peuvent être obtenus sur le site « www.lapolicenationale recrute.fr » :

- Service administratif et technique de la police nationale, allée Maurice MICAUX à Basse-Terre, tél. 05 90 99 11 25 ou 05 90 99 29 91
- Service de police aux frontières de Saint-Martin, tél. 05 90 87 57 13

du lundi au vendredi de 8h00 à 13h00



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

SERVICE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE
DE LA POLICE NATIONALE DE GUADELOUPE

DOSSIER DE CANDIDATURE
À UN EMPLOI
D'ADJOINT DE SÉCURITÉ

S.A.T.P.N
BUREAU DU RECRUTEMENT
ET DE LA FORMATION
ALLEE MAURICE MICAUX
B.P. 466
97108 BASSE-TERRRE CEDEX

AVANT LE 1er février 2019 INCLUS
(le cachet de la poste faisant foi pour les dossiers envoyés par la poste)

Epreuves d'admissibilité : le 21 février 2019

Candidature présentée par :
Résidant à :
Année : 2019

ÉTAT DES PIÈCES

**composant le dossier de candidature
pour un emploi d'adjoint de sécurité**

(pour remise aux candidats)

Une liste des documents à fournir pour le dossier de candidature à un emploi d'adjoint de sécurité.

Le formulaire de demande de candidature à un emploi d'adjoint de sécurité, à compléter par le candidat.

Une brochure explicative du déroulement des épreuves sportives.

Un récépissé de dépôt de candidature, à compléter par le candidat.

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR

pour le dossier de candidature à un emploi d'adjoint de sécurité

Généralités sur les conditions de recevabilité des candidatures.

- Seules sont recevables les candidatures répondant aux conditions suivantes :
 - être de nationalité française ;
 - avoir, à la date de la première épreuve du recrutement, un âge compris entre 18 ans et moins de 30 ans.

- Aucune condition de diplôme n'est requise pour postuler à un emploi d'adjoint de sécurité.

- Les critères physiques (*acuité visuelle égale à 15 dixièmes pour les deux yeux, audition, santé générale, aptitude au service de jour et de nuit, non usage de produits illicites, etc...*) et de moralité guidant la sélection sont ceux qui prévalent pour le recrutement des gardiens de la paix.

- Un candidat ne peut déposer qu'un seul dossier à la fois sur l'ensemble du territoire national.

Liste des documents à fournir.

1. **Le formulaire de demande de candidature à un emploi d'adjoint de sécurité** dûment renseigné, certifiant sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis (*formulaire type joint au dossier*).

2. **Une lettre manuscrite de motivation**, précisant les raisons de la candidature, l'intérêt porté aux missions d'adjoint de sécurité ainsi que les projets professionnels envisagés au terme du contrat.

3. **Une photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport**, en cours de validité.

4. **Les candidats âgés de moins de 25 ans** doivent fournir, soit un certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) ou à la journée défense et citoyenneté (JDC), soit une attestation provisoire de participation à l'une ou l'autre de ces journées. **Les candidats âgés de plus de 25 ans et de moins de 30 ans** ne doivent fournir aucun justificatif.

5. **Une copie des titres et diplômes obtenus.**

6. **Ultérieurement : le jour des épreuves sportives**, le candidat devra être en possession d'un certificat médical d'aptitude récent, délivré par un médecin de son choix autre qu'un médecin agréé de la police nationale, attestant qu'il peut passer tant l'exercice d'isométrie musculaire que le test d'endurance cardio-respiratoire. Cette obligation sera spécifiée dans la convocation aux épreuves. **Tout candidat ne pouvant pas fournir ce certificat sera exclu des épreuves.**

DEMANDE DE CANDIDATURE
À UN EMPLOI
D'ADJOINT DE SECURITÉ

ANNÉE : 2018
DOM/COM :

(à remplir par l'administration)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE NATIONALE

Je soussigné(e) :

Épouse :

(NOM en lettres majuscules puis prénoms avec soulignement du prénom usuel)

Né(e) le : / / à (commune, département et pays).....

Nationalité :

Résidant à (adresse complète) :

Code postal : Ville :

déclare postuler à un emploi d'adjoint de sécurité dans la police nationale.

Code INSEE (numéro de sécurité sociale) : / / / / / /

N° de téléphone où le (la) candidat(e) peut être contacté(e) :

Adresse mail :@.....

Situation de famille (entourer ou souligner la bonne réponse) : *célibataire, marié(e), veuf(ve), divorcé(e), pacsé(e), concubinage, nombre d'enfants le cas échéant* :

Date du mariage, du divorce, du Pacs, de la déclaration de concubinage : / /

Pour chaque ENFANT, préciser le sexe, le prénom usuel et la date de naissance

..... / /

..... / /

..... / /

Noms, prénoms, date et lieu de naissance, profession (employeur) du conjoint ou du concubin :

Né(e) le : / / à (commune, département et pays).....

Nom, prénoms, date de naissance, profession et adresse du père :

Nom de jeune fille, prénoms, date de naissance, profession et éventuellement adresse de la mère :

Résidences antérieures (dates et adresses exactes) depuis l'âge de 16 ans :

NOM :

Prénom :

Services antérieurs éventuels dans la police (dates, lieux, services d'affectation et qualité) :

.....
.....
.....

Indication éventuelle des concours présentés antérieurement pour entrer dans la police :

.....
.....

Degré d'instruction, diplômes, date de délivrance des diplômes :

.....
.....

Établissements scolaires ou universitaires fréquentés :

.....
.....

Titres divers (brevets, certificats, permis,...) :

.....
.....

Antécédents professionnels (indiquer tous les emplois occupés et pour chacun d'eux, la nature et la durée ainsi que l'adresse et la qualité des employeurs successifs) :

.....
.....
.....
.....

Profession ou situation actuelle (préciser l'employeur) :

.....
.....

Êtes-vous actuellement inscrit(e) :

1°) à Pôle emploi non oui (préciser le numéro d'inscription)

2°) à une mission locale non oui (préciser le numéro d'inscription)

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.
Je certifie également ne pas avoir déposé simultanément plusieurs dossiers.
Toute fausse déclaration entraînera le rejet systématique de ma candidature.

A, le / /

SIGNATURE

ANNEE :
DEPARTEMENT :



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

*d'une demande de candidature à un emploi d'adjoint de sécurité déposée
auprès du service administratif et technique de la police nationale (SATPN) de BASSE-TERRE par*

Mme ou M. (NOM, Prénoms) :

demeurant :

Cachet du service

A....., le...../...../.....
(Nom, qualité et signature de l'autorité ayant reçu la demande)

.....

> ÉPREUVES SPORTIVES

CONDITIONS GÉNÉRALES

Tout candidat doit être en possession d'un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin de son choix.

La chronologie de réalisation des tests est la suivante :

- 1 test de résistance musculaire en isométrie ;
- 2 test d'endurance cardio-respiratoire.

Tout échec à un seul des deux tests est éliminatoire.

Avant le commencement du premier test, le responsable en activités physiques et professionnelles en charge de la réalisation des épreuves, dirige des exercices visant exclusivement l'échauffement musculaire et articulaire des candidats, les échauffements à dominante cardio-respiratoire sont à proscrire, étant de nature à compromettre la bonne réalisation du second test.

Chaque test doit être démontré et expliqué par l'évaluateur préalablement à sa réalisation.

Quinze (15) minutes de récupération passive minimum doivent impérativement être observées entre la fin du premier test et le commencement du second.

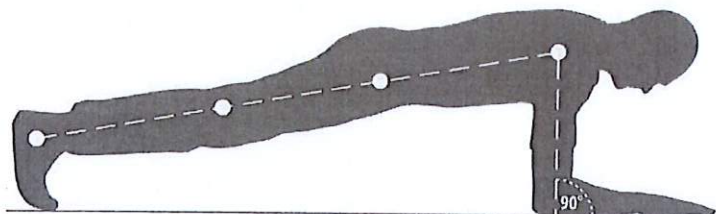
PREMIÈRE ÉPREUVE

> TEST DE RÉSISTANCE MUSCULAIRE

Le test consiste à conserver la position dite de « gainage » (appui facial sur les avant-bras) pendant un temps déterminé.

Les critères à respecter sont les suivants :

- ▶ les coudes, à l'aplomb des épaules, forment un angle droit entre les bras et les avant bras posés au sol ;
- ▶ les pieds sont joints ;
- ▶ le candidat doit maintenir la rectitude de l'axe tête-tronc-jambes, jambes tendues.



Au signal du formateur, le candidat prend la position décrite ci-dessus.

La prise de position est corrigée si nécessaire par le formateur avant le déclenchement du compte à rebours.

> BARÈMES

FEMMES

Le maintien de la position pendant une durée de **1mn15s** valide la réussite au test.

L'arrêt volontaire ou le non respect des consignes, observé et signalé à deux reprises, avant la fin du compte à rebours de 1mn15s est éliminatoire.

HOMMES

Le maintien de la position pendant une durée de **1mn45s** valide la réussite au test.

L'arrêt volontaire ou le non respect des consignes, observé et signalé à deux reprises, avant la fin du compte à rebours de 1mn45s est éliminatoire.

DEUXIÈME ÉPREUVE

> TEST D'ENDURANCE CARDIO-RESPIRATOIRE

Le test consiste à accomplir des allers et retours sur une distance de 20 mètres, à une vitesse progressivement accélérée.

Une bande sonore règle la vitesse en émettant des sons à intervalles réguliers et annonce la progression du candidat en termes de paliers et de fractions de paliers exprimées en temps (ex : palier 4, palier 7 – 45 secondes).

L'épreuve commence lentement, à 8 km/h, puis le rythme augmente **progressivement toutes les minutes**.

Au départ, le candidat dispose de deux minutes pour calquer sa vitesse de course sur les signaux sonores. À chaque signal sonore, il doit ajuster sa course pour se retrouver à une des extrémités du tracé des vingt mètres.

À chaque extrémité, il doit bloquer un de ses pieds immédiatement derrière la ligne pour amorcer son retour. Les virages en courbe ne sont pas admis.

Deux mètres maximum de retard sont admis à la condition de pouvoir, soit maintenir le retard, soit le combler lors des intervalles suivants. Si le retard s'accroît et devient peu à peu égal ou supérieur à deux mètres sans possibilité de le combler, le candidat arrête l'épreuve.

NB - Le candidat qui glisse ou tombe pendant le test est autorisé à le poursuivre, mais l'incident n'entraîne pas l'interruption de la bande sonore.

> BARÈMES

FEMMES

La candidate qui atteint le palier 4 – vitesse de 10 km/h atteint après 5mn de course - valide la réussite à l'épreuve.

HOMMES

Le candidat qui atteint le palier 6-15" – vitesse de 11,1 km/h atteint après 7mn15s de course - valide la réussite à l'épreuve.

0800 22 0800

Service & appel
gratuits

lapolice.nationalerecrite.fr

